



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'entité adjudicatrice :

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE (S.D.E.I.)

34, place Voltaire – BP 218 - 36004 CHATEAUROUX CEDEX - France

Téléphone : 02 54 61 59 59, Télécopie : 02 54 61 56 15, E-mail : sdei36@sdei36.com

Procédure de passation :

Marché Public de Travaux

Appel d'offres ouvert en application des articles 33 – 57 à 59, 77, 134, 135, 160, 161 du Code des Marchés Publics.

Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice

Réalisation des études et des travaux pour les dissimulations des réseaux de distribution publique d'énergie électrique en régime urbain pour les années 2012 à 2015.

Marchés à 3 lots séparés : lot n°1- Etudes, lot n°2 – Travaux secteur Nord, lot n°3 – Travaux secteur Sud

Lieu d'exécution :

Sur le territoire du régime rural de la Concession Départementale de l'Indre et notamment les communes dépendant du régime urbain

Code NUTS FR243

Classification CPV (Vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45231400-9, 45232200-4, 45232210-7, 45315600-4, 45315500-3

Délai d'exécution :

Les délais à chaque bon de commande sont les suivants :

- Lot 1 : 3 mois plus 2 semaines pour les articles 49 ou 50
- Lots 2 et 3 : 6 mois

Caractéristiques principales :

La réalisation des études et des travaux d'électrification rurale pour les dissimulations de réseaux sur le territoire des communes urbaines pour les années 2012 à 2015. 3 lots séparés sans mini et sans maxi.

Les marchés sont des marchés à bons de commande passés pour une période ferme d'un an (1), avec la possibilité d'être reconduit trois (3) fois. La durée maximale du marché est de quatre (4) ans.

Autres renseignements :

1. Le mode de dévolution

Les marchés seront conclus :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

Les marchés ne font pas l'objet de découpage en tranches

La langue pouvant être utilisée dans l'offre est la langue Française.

L'unité monétaire utilisée est l'€uro.

Les variantes ne sont pas autorisées.

2. Les critères de jugement et de classement des offres (avec pondération) sont les suivants :

- Le prix des prestations (60 points)
- La valeur technique des prestations sur la base d'un document intitulé « Mémoire Technique » (20 points),
- Les dispositions envisagées par l'entreprise pour assurer la propreté du chantier et la sécurité des usagers sur la base du document intitulé « Propreté, Sécurité du chantier et Réduction des Nuisances » (20 points).

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Renseignement sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5212-1 à 4 du code du travail
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant des travaux équivalents auxquels se réfèrent le(s) marché(s), réalisés au cours des trois (3) derniers exercices.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Capacités techniques :

- La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le maître de l'ouvrage public, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Modalité de financement :

- Budget des Collectivités Locales

Modalité de paiement :

- Délai global de paiement : 30 jours
- Nature des prix : révisables
- Type de paiement : Mandats administratif par acompte(s) et solde

Adresse d'envoi des offres : les offres devront être adressées au siège du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'INDRE. 34, place Voltaire BP 218 36004 CHATEAUROUX Cedex à l'attention du Président du SDEI- ☐ 02 54 61 59 59 - Fax : 02 54.61.56.15

Les plis devront porter la mention

Offre pour : *Dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique en régime urbain pour les années 2012 à 2015*
Lot n°.....

‘NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis ’

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre
34, place Voltaire – BP 218
36004 CHATEAUROUX CEDEX

Les offres seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de leur réception et préserver leur confidentialité.

Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La transmission par voie électronique est autorisée. Les offres sont à remettre sur la plate-forme : <http://agysoft.marcoweb.fr>

Délai de validité des offres : 120 Jours à compter de la date limite de remise des offres

Date limite de réception des offres le 30 janvier 2012 à 12 heures

Instances chargée des procédures de recours.

Tribunal administratif de Limoges, 1, Cours Vergniaud, 87000 Limoges.
Tél : 05.55.33.91.55 E-mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé précontractuel :

- depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L511-1 du Code de Justice Administrative)
- recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-2 et R421-3 du Code de la Justice Administrative).

Recours de plein contentieux :

- dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le 6 décembre 2011